**SMIRTOM**

**du SAINT-AMANDOIS** **Extrait du registre des délibérations**

**Comité syndical du 22 mai 2014**

L'an deux mil quatorze, le 22 mai à 9 heures , le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul BERNARD , doyen d'âge. Monsieur Bernard JAMET, élu président en a ensuite présidé la séance.

Date de la convocation : 6 mai 2014

Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 4

## PRESENTS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE** : madame Edith MICHELIC, messieurs Pascal AUGENDRE, Pascal COLLIN, Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX, Bernard JAMET , Guy LAINE, Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION ,Michel PERRIOT, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD (arrivé à 10h 15), Michel DE PAULE, Christian FAUCHER, Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : madame Chantal TRAVERS, messieurs Jean-Louis GUILLOT, François THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE, Michel ROUSSELET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBERT, François RICHARD ;

## POUVOIRS

## ABSENTS ; EXCUSES

**SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Henri VALES, **commune de LUGNY CHAMPAGNE** : monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

---

**Séance du 22 mai 2014**

---

Délibération n° 2014-DC00016

# *ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES*

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, M. le président rappelle au comité syndical que, suite aux dernières élections, la composition des commissions doit être renouvelée.

Il propose que soit constituée une commission des finances dans laquelle la représentation de chaque membre du syndicat soit assurée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de procéder à l'élection par vote à main levée.

A l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus membres de la commission des finances :

- Edith MICHELIC
- Michel PERRIOT
- Alain MANSSENS
- Chantal TRAVERS
- Olivier COMBETTE
- Dominique DUBREUIL
- Roland GILBERT
- Jean-Pierre RENAULT

Le président et les vice-présidents sont membres de droit des commissions.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET